

CIRCULAIRE N° 78 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS A LA CAISSE ALFA DE L'INDUSTRIE HORLOGÈRE

EXERCICE 2025

Nouvelle adresse dès le 01.01.2025
Rue de l'Argent 6, Case postale
2501 Biemme
Tél. +41 58 353 32 00
Plus d'info sur www.ccih51.ch

Mesdames,
Messieurs,

Sur la base des décisions prises par l'Assemblée des délégués du 4 décembre 2024 et le Comité de direction, nous vous communiquons les informations suivantes :

1. TAUX DE COTISATION GLOBAL

Malgré l'augmentation des coûts liée à la hausse des montants fédéraux des allocations pour enfants et de formation, le taux de cotisation global de 2.45% reste inchangé pour l'exercice 2025. Cependant, la répartition interne est modifiée : 1.55% pour le taux légal et 0.90% pour le taux statutaire. La situation et l'impact sur la couverture des réserves seront réévalués pour 2026.

2. CANTONS – SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les employeurs des cantons de **Fribourg, Genève, Jura, Lucerne, Neuchâtel et Valais** sont informés par une circulaire particulière au sujet des taux spéciaux.

Vous trouverez la liste des taux de cotisation pour l'ensemble des 20 cantons où la Caisse ALFA est active sur le site www.ccih51.ch dans la rubrique "Caisse ALFA" → "Autres".

3. ALLOCATIONS FAMILIALES EN 2025

3.1. Allocations statutaires

Les montants statutaires sont augmentés des mêmes montants que les montants fédéraux, soit de CHF 200 à CHF 215 pour l'allocation pour enfant et de CHF 250 à CHF 268 pour l'allocation de formation (montants fédéraux adoptés par le Conseil fédéral le 29 août 2024).

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation de formation	nouveau	CHF	268	par mois
Allocation complémentaire pour enfant	inchangé	CHF	82.50	par mois
Allocation de naissance/adoption	inchangé	CHF	1'000	

3.2. Cantons – Situations particulières - modifications

Les montants des allocations familiales **sont modifiés** dans les cantons suivants :

Canton d'Argovie

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Canton de Bâle-Campagne

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Canton de Berne

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	250	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	310	par mois

Canton de Lucerne

Allocation pour enfant de 1 à 12 ans	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation pour enfant de 12 à 16 ans	nouveau	CHF	260	par mois
Allocation de formation dès 16 ans	nouveau	CHF	268	par mois
Allocation de naissance et d'adoption	nouveau	CHF	1'075	

Canton de Neuchâtel

Allocation pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	nouveau	CHF	240	par mois
Allocation à partir du 3 ^{ème} enfant	nouveau	CHF	270	par mois
Allocation de formation professionnelle (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	nouveau	CHF	320	par mois
Allocation de formation professionnelle (3 ^{ème} et suivants)	nouveau	CHF	350	par mois
Allocation de naissance/adoption	inchangé	CHF	1'200	

Canton de Nidwald

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	258	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	311	par mois

Canton de St-Gall

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	245	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	298	par mois

Canton de Soleure

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Canton du Valais

Allocation pour enfant*	nouveau	CHF	327	par mois
Allocation de formation professionnelle*	nouveau	CHF	477	par mois
Allocation de naissance/adoption	nouveau	CHF	2'142	
Allocation de naissance / adoption multiple	nouveau	CHF	3'213	
*supplément d'allocations à partir du 3 ^{ème} enfant	nouveau	CHF	108	par mois

Canton de Vaud

Allocation pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	nouveau	CHF	322	par mois
Allocation à partir du 3 ^{ème} enfant	nouveau	CHF	365	par mois
Allocation de formation professionnelle (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	nouveau	CHF	425	par mois
Allocation de formation professionnelle (3 ^{ème} et suivants)	nouveau	CHF	468	par mois
Allocation de naissance/adoption	nouveau	CHF	1'617	
Allocation de naissance/adoption (multiple)	nouveau	CHF	3'234	

Canton du Tessin

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Canton de Zürich

Allocation pour enfant de 0 à 12 ans	nouveau	CHF	215	par mois
Allocation pour enfant dès 12 ans	nouveau	CHF	268	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	268	par mois

Les montants des allocations familiales par canton pour l'année 2025 se trouvent sur le site www.ccih51.ch dans la rubrique "Caisse ALFA" → "Allocations familiales".

4. TAUX DE COTISATION POUR LES INDÉPENDANTS

Les taux de cotisation et les prestations en vigueur dès 2025 pour les trois cantons dans lesquels notre caisse compte des affiliés de condition indépendante sont :

<u>Cantons</u>	<u>Taux de cotisation</u>	<u>Allocation pour enfant</u> <u>CHF</u>	<u>Allocation de formation</u> <u>CHF</u>	<u>Allocation de naissance/adoption</u> <u>CHF</u>
Berne	1.55%	250	310	0
Neuchâtel	1.80%	240/270*	320/350*	1'200
Soleure	1.55%	215	268	0

* dès le 3^{ème} enfant

Les cotisations des indépendants sont calculées en pour cent du revenu soumis à cotisations dans l'AVS. Il n'y a pas de barème dégressif des cotisations et elles sont plafonnées au montant maximal du gain assuré dans l'assurance-accidents obligatoire soit CHF 148'200 dès le 1^{er} janvier 2016.

5. INTERNET

Notre site Internet est à votre disposition : www.ccih51.ch. Vous y trouverez des informations utiles sur la caisse de compensation. Vous pourrez également télécharger bon nombre de documents transactionnels (formulaires fédéraux et propres à la caisse mémentos, etc.).

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**